



Etude du Vertigo de Des Moulins et du Vertigo étroit (Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin)

avril 2025

- Client: PNR du Marais poitevin
- Structure de réalisation : Agence études Auvergne Rhône Alpes

SUIVI DOCUMENTAIRE

Historique de la publication

Version	Date	Commentaires	Auteur(s) du rapport
V1	17/02/2025	-	Sylvain VRIGNAUD Office national des forêts Agence études AURA
V2			

Interlocuteur service demandeur

	Coordonnées
Prénom, NOM	M. Alain TEXIER
Entité & Fonction	PNR du marais Poitevin
Coordonnées	2, rue de l'Eglise – 79510 COULON 05-49-35-15-20 a.texier@parc-marais-poitevin.fr

Photographie de couverture : Communal de la Garette (©Sylvain VRIGNAUD – ONF)

Pour citer cette étude :

VRIGNAUD S., 2025. Etude du Vertigo de Des Moulins et du Vertigo étroit (observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin) Office national des forêts, Agence études auvergne Rhône-Alpes, 25 pages + annexes.



Table des matières

1. INTRODUCTION.....	1
2. METHODOLOGIE.....	2
2.1. VERTIGO MOULINSIANA.....	2
2.2. VERTIGO ANGUSTIOR.....	3
2.3. SYNTHESE DE LA METHODOLOGIE	3
3. RESULTATS.....	4
3.1. VERTIGO MOULINSIANA.....	4
3.1.1. Secteur 1 (Saint-Sauveur-d'Aunis, Angliers)	8
3.1.2. Secteur 2 : (Maillé)	9
3.1.3. Secteur 3 (La Ronde).....	10
3.1.4. Secteur 4 (Saint-Hilaire-la-Palud).....	11
3.1.5. Secteur 5 (Le Mazeau, Le Vanneau-Irleau).....	12
3.1.6. Secteur 6 (Benet)	13
3.1.7. Secteur 7 (Sansais, le Vanneau-Irleau, Saint-Georges-de-Rex, Amuré)	14
3.1.8. Secteur 8 (Magné)	15
3.1.9. Secteur 9 (Frontenay-Rohan-Rohan).....	16
3.1.10. Secteur 10 (Prin-Deyrançon, Cramchaban).....	17
3.1.11. Récapitulatif des données de <i>Vertigo moulinsiana</i>	17
3.2. VERTIGO ANGUSTIOR.....	21
3.3. AUTRES ESPECES DE MOLLUSQUES OBSERVEES	21
4. DISCUSSION.....	22
4.1. VERTIGO MOULINSIANA.....	22
4.2. VERTIGO ANGUSTIOR.....	24
BIBLIOGRAPHIE	26
ANNEXES	27

1. Introduction

Les Vertigos de Des Moulins et étroit sont deux gastéropodes figurant sur l'annexe 2 de la Directive (n°92/43/CEE) dite Habitats-Faune-Flore. Le Vertigo de Des Moulins *Vertigo moulinsiana* a été découvert en 1998 dans le marais Poitevin (JOURDE 1998). Depuis, d'autres localités ont été découvertes pour cette espèce sur le périmètre du PNR (THRIRION & GUILLOU, 2005 ; VRIGNAUD 2012), notamment au travers de l'OPN Marais poitevin (VRIGNAUD 2022) et des diagnostiques biologiques des terrains du CNE Nouvelle Aquitaine ou Pays de la Loire.

Ces deux espèces sont intégrées dans le diagnostic du Docob Natura 2000 Marais poitevin et les fiches actions associées.

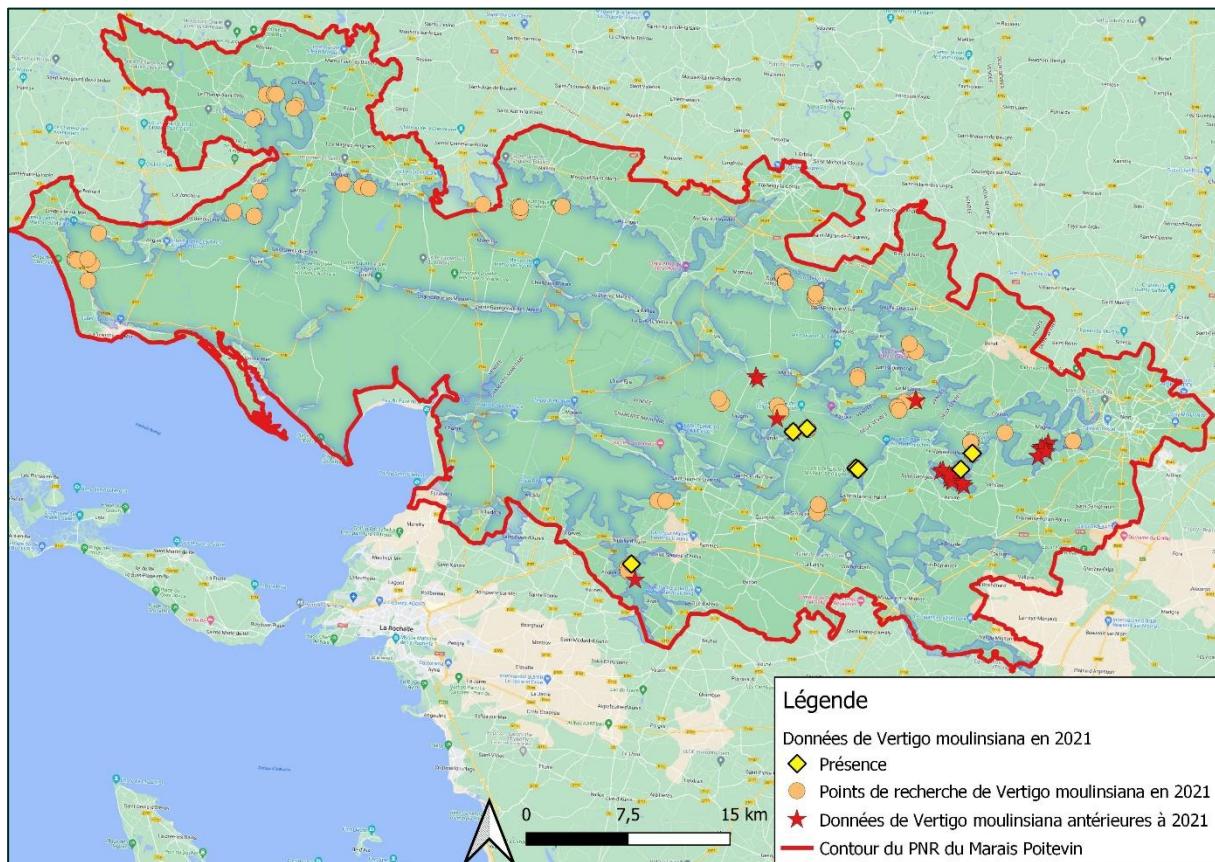


Figure 1 : Localisation des stations à *Vertigo moulinsiana* sur le périmètre du PNR (Vrignaud, 2021)

Pour autant, l'évolution des populations n'est pas connue. Aussi, il paraît pertinent de suivre quelques-unes de ces populations afin de mieux cerner les facteurs limitants et de voir s'ils peuvent être résorbables.

En outre, certaines données sont anciennes et méritent une remise à jour afin. L'étude menée en 2021 n'a pas permis de prospection l'ensemble des zones favorables. Il est donc pertinent de rechercher l'espèce à proximité des données antérieurement y compris pour mieux cerner l'aire de répartition et aussi mieux comprendre les facteurs limitants.

L'étude de 2021 a mis en évidence la présence du Vertigo étroit *Vertigo angustior* sur une localité à l'ouest du Marais poitevin sur la commune de Longeville-sur-mer (Vendée). L'espèce avait été cherchée ailleurs mais n'avait pas été trouvée pour autant. Les individus proviennent d'une zone humide boisée à la jonction entre la dune et le marais. Il paraissait donc utile de pousser les investigations dans les milieux similaires situés à proximité. Cela avait aussi pour ambition de mieux cerner les exigences locales du Vertigo étroit.

L'étude 2024 a eu donc pour objectif de répondre à ces deux objectifs.

2. Méthodologie

L'ambition des méthodes initialement prévues étaient une mise en œuvre adaptées au contexte local des stations. En effet, il existe des stations qui suivent un linéaire (berges de fossés et canaux) et d'autres qui sont plus surfaciques. Dans les deux cas, le protocole a nécessité d'être adapté.

L'approche choisie visait à assurer une reproductibilité de l'opération afin de pouvoir assurer un suivi robuste. En particulier, la localisation précise des zones suivies utilise des repères fixes (tels que des arbres par exemple).

2.1. *Vertigo mouliniana*

La méthode de recherche de *Vertigo mouliniana* a consisté à battre la végétation au-dessus d'un carré de 25 x 25 cm dans un bac spécialement conçu pour (Figure 2 et Figure 3). Les coquilles ainsi récoltées ont été identifiées et comptées sur le terrain. L'opération a été répétée 3 fois par point d'échantillonnage (sur les stations surfaciques).

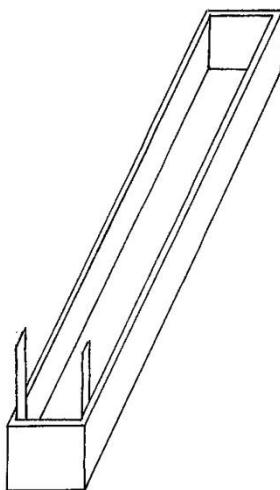


Figure 2 : Bac de battage de la végétation (quadra de 25 X 25 cm)

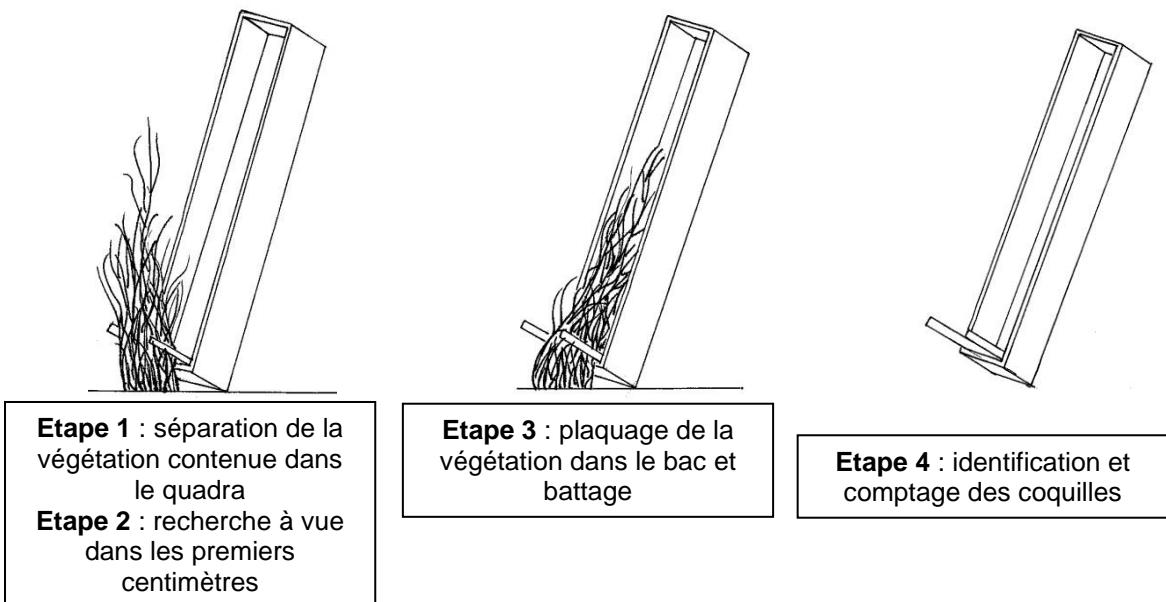


Figure 3 : Mise en situation du bac de battage

En outre, il a été prouvé que le nombre de vertigos présent sur la végétation n'était pas proportionnel à celui présent au niveau de la litière (VRIGNAUD, 2021). Ainsi, le simple battage de la végétation est insuffisant pour apprécier les variations d'effectifs dans le cadre d'un suivi. Cette approche couplée avec des variables environnementales, permet de modéliser le nombre total d'individus présents (sur la végétation et dans la litière).

2.2. *Vertigo angustior*

La méthode de recherche de *Vertigo angustior* repose sur l'échantillonnage de la litière par un prélèvement manuel (4 poignées d'environ 300 cm² chacune) et de son examen méticuleux. Cette technique a révélé un taux de détection de *Vertigo angustior* de 96,3 % pour Sylvain VRIGNAUD (VINCENT et al., 2019).

2.3. Synthèse de la méthodologie

Au total, 91 points ont été échantillonnés durant la semaine du 30 septembre au 4 octobre 2024 plus un point de prélèvement le 23/12/2024 (le numéro 91). Ce sont autant de points sur lesquels la recherche à vue a été effectuée ainsi que le battage de la végétation. De plus, la litière a été échantillonnée sur 49 points.

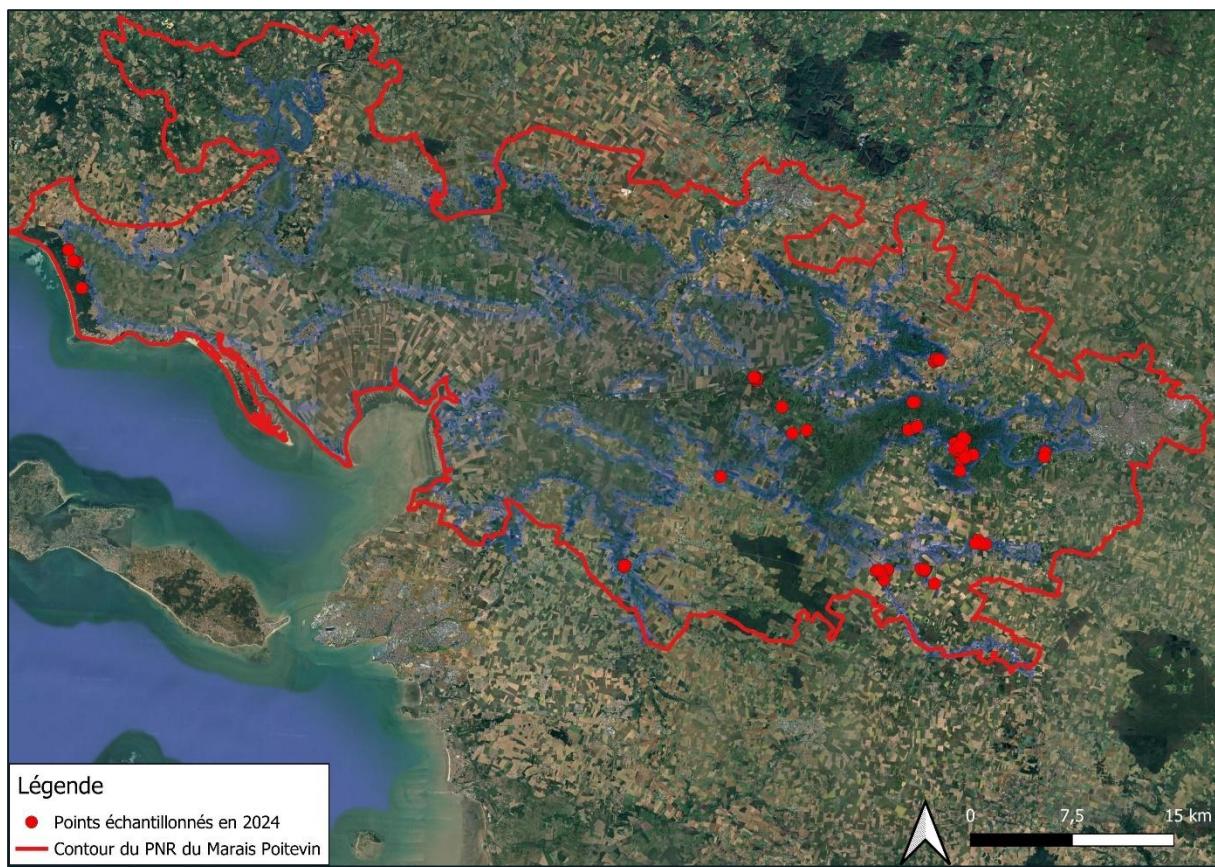
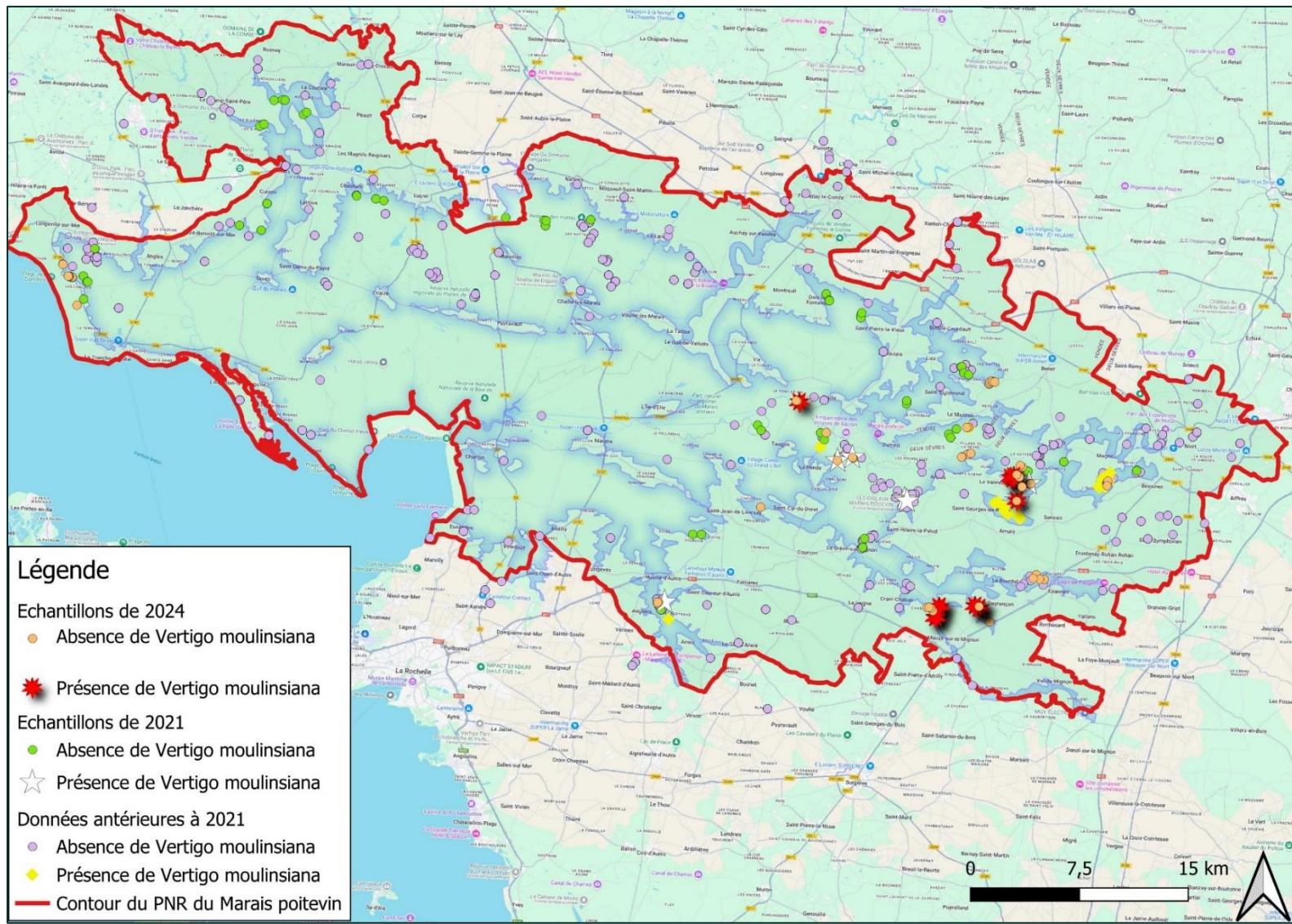


Figure 4 : Localisation des points échantillonnés en 2024

3.Résultats

3.1. *Vertigo moulinsiana*

Vertigo moulinsiana a été noté sur 12 points d'échantillonnage. Parmi ceux-ci 2 étaient déjà connus. Par contre, 10 points sont nouveaux et concernent 2 nouveaux secteurs. A l'inverse, des secteurs n'ont pas permis la découverte ou la redécouverte de *Vertigo moulinsiana*.

Figure 5 : Répartition de *Vertigo moulinsiana* dans le Marais poitevin

Etude du Vertigo de Des Moulins et du Vertigo étroit
(Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin)

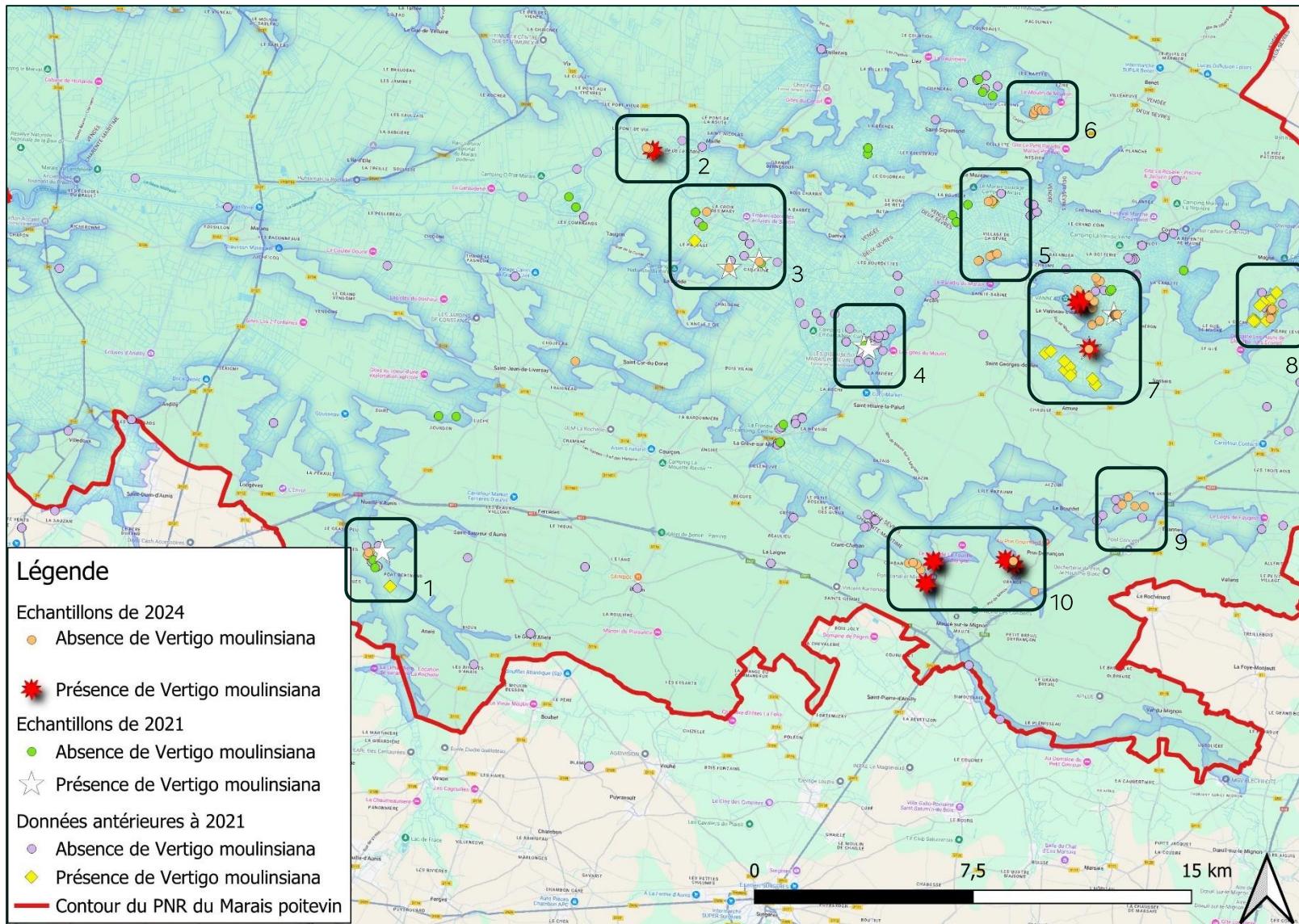


Figure 6 : Localisation des secteurs de présence de *Vertigo moulinsiana* et/ou prospectés en 2024

Tableau 1 : Liste des secteurs de présence de *Vertigo moulinsiana* et/ou prospectés en 2024

Numéro	Lieux-dits	Commune	Département
1	Port Bertrand, Marais du Gué d'Alleré, Marais de Nuaillé, Marais Communal d'Angliers	Saint-Sauveur-d'Aunis, Angliers	Charente-Maritime
2	Sud-est de la Vieille Vaigue	Maillé	Vendée
3	Le Passage, sud du Marais Gautier, ouest des Carterons	La Ronde	Charente-Maritime
4	Monégrier, le Marais Sauvage	Saint-Hilaire-la Palud	Deux-Sèvres
5	Le Communal, Les Essarts	Le Mazeau, Le Vanneau-Irleau	Vendée, Deux-Sèvres
6	Marais de Lesson	Benet	Vendée
7	Rouchis à Grelier, ouest Cabane à Peltier (bord du fossé des Canards), Le Marais, La Chaussée, Les Grandes Mottines	Sansais, le Vanneau-Irleau, Saint-Georges-de-Rex, Amuré	Deux-Sèvres
8	Nord-ouest du Pruneau, nord-est de l'Ouchette	Magné	Deux-Sèvres
9	Marais de la Gore	Frontenay-Rohan-Rohan	Deux-Sèvres
10	Les Tourbières, Les Vieilles Herbes, Le Moulin Neuf, Les Grandes Pointes	Prin-Deyrançon, Cramchaban	Deux-Sèvres

3.1.1. Secteur 1 (Saint-Sauveur-d'Aunis, Angliers)

Sur cette localité située dans la vallée du Curé, la première donnée a été acquise par Philippe JOURDE (1998) au lieu-dit Port Bertrand. Dans l'impossibilité de pouvoir s'y rendre précisément, les recherches ont été menées en aval en 2021 et 2024. En 2021, il a été trouvé une coquille vide dans un échantillon de litière. Cependant, les recherches menées en 2024 n'ont rien permis de retrouver.

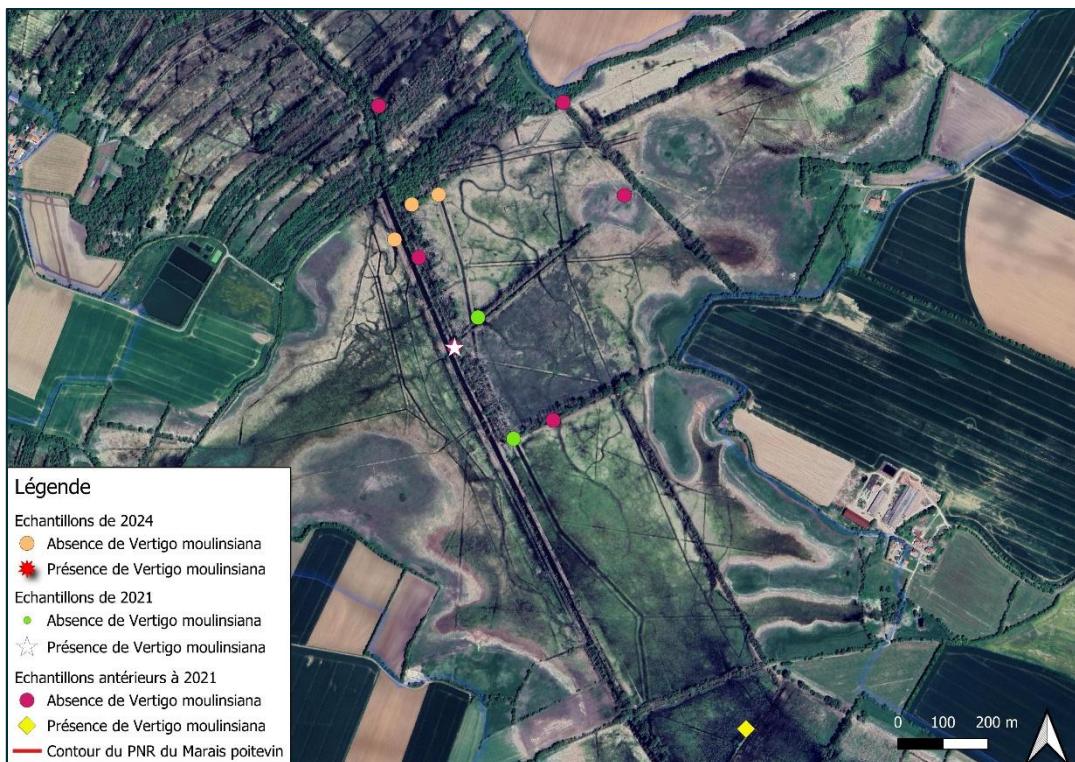


Figure 7 : Détail de la station 1 (communes de Saint-Sauveur-d'Aunis et d'Angliers)

3.1.2. Secteur 2 : (Maillé)

Cette station a fait l'objet de découvertes en 2009 (VRIGNAUD, 2012) sur deux points exactement. Les recherches menées par le CEN Pays de la Loire et les prospections OPN 2024 ont permis de reconfirmer cette station 15 ans plus tard. Cependant, les habitats favorables sont très restreints. En effet, des habitations secondaires (« de loisirs ») sont présentes. Autour de celles-ci un entretien très prononcé est effectué par la tonte incompatible avec la survie du *Vertigo mouliniana* (sur la partie située la plus à l'est). Au nord-ouest, l'habitat présente un facies favorable sans que l'espèce ait été observée.



Figure 8 : Détail de la station 2 (commune de Maillé)

3.1.3. Secteur 3 (La Ronde)

Ce secteur concerne un ancien tracé de la Sèvre Niortaise ou du Mignon. Il a bénéficié de données de THIRION & GUILLOU (2005) sur deux points: au lieu-dit Le Passage et au nord-ouest de la Plantée. Sur le premier lieu-dit (le Passage), la localité, n'a pas été revérifiée. Par contre, au sud du Marais Gautier, l'espèce a été revue en 2021 (VRIGNAUD, 2022) mais pas en 2024. De même, en 2021, le *Vertigo moulinsiana* a été noté à l'ouest du lieu dit les Carterons en 2021 (VRIGNAUD, 2022) mais pas en 2024.



Figure 9 : Détail de la station 3 (commune de La Ronde)

3.1.4. Secteur 4 (Saint-Hilaire-la-Palud)

Dans le secteur nommé Monegrier situé dans le Marais Sauvage sur la commune de Saint-Hilaire-La-Palud, le *Vertigo moulinisiana* a été trouvé en 2021 dans la végétation (*Carex riparia*) d'un fossé bordant le chemin (VRIGNAUD, 2022). Ce secteur n'a pas fait l'objet de nouvelles prospections en 2024.

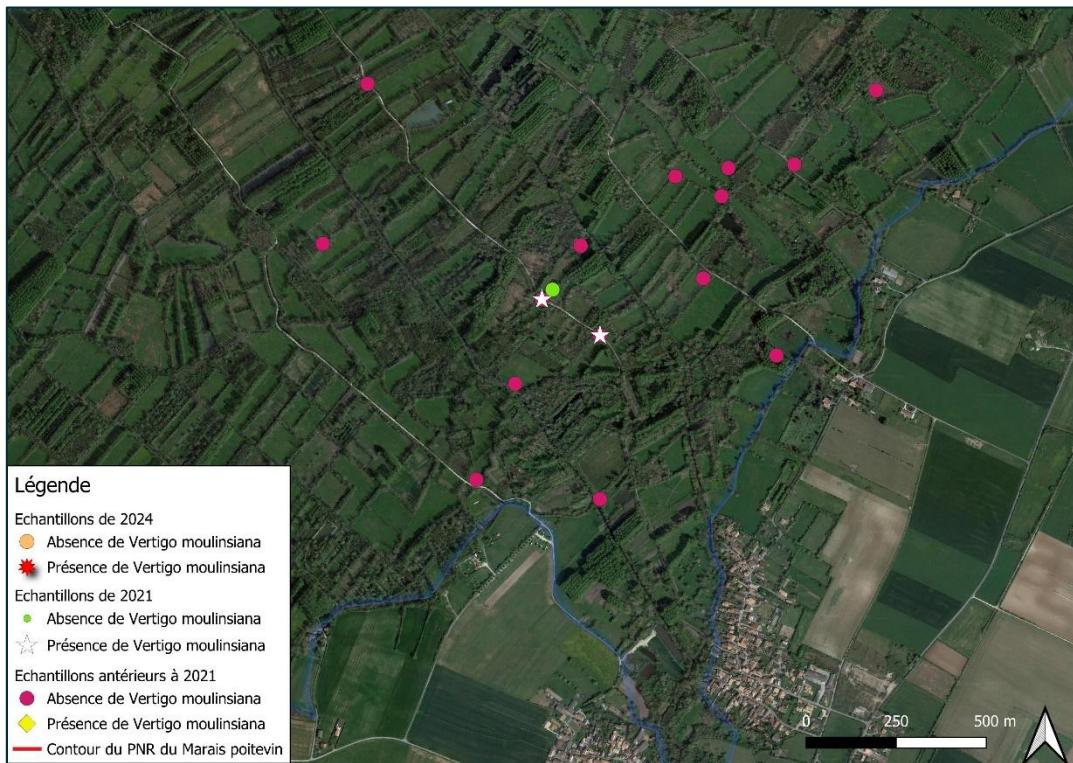


Figure 10 : Détail de la station 4 (commune de Saint-Hilaire-La-Palud)

3.1.5. Secteur 5 (Le Mazeau, Le Vanneau-Irleau)

En 2009 (Vrignaud, 2012) *Vertigo moulinsiana* avait été observé le long d'un fossé sur le communal du Mazeau. Tant en 2021 (VRIGNAUD, 2022) qu'en 2024, aucun individu n'a été observé.

La végétation a considérablement changé entre le moment de la découverte en 2009 et les prospections de 2021. Les touffes de Carex ont disparu au profit notamment de quelques touffes éparses d'iris faux acore (*Iris pseudacorus*).

Le secteur des Essarts (commune du Vanneau-Irleau) a fait l'objet de prospections en 2024 le long des chemins. En effet, ceux-ci offrent des habitats potentiellement favorables (touffes de *Carex* sp.). Toutefois, aucun escargot de l'espèce recherchée n'a été trouvé.



Figure 11 : Détail de la station 5 (commune du Mazeau et du Vanneau-Irleau)

3.1.6. Secteur 6 (Benet)

Le Marais du Lesson n'avait pas encore fait l'objet de prospections jusqu'alors (VRIGNAUD, 2022). Bien que l'habitat y soit favorable (touffes de Carex sp. Avec une humidité élevée), aucun *Vertigo moulinsiana* n'a été trouvé.



Figure 12 : Détail de la station 6 (commune de Benet)

3.1.7. Secteur 7 (Sansais, le Vanneau-Irleau, Saint-Georges-de-Rex, Amuré)

Ce large secteur est à cheval sur 3 communes Sansais, le Vanneau-Irleau et Saint-Georges de-Rex. Dans sa partie amont (lieux-dits des Mottes, du Marais, du Rouchis à Brunet et du Rouchis à Grelier, communes d'Amuré et de Saint-Georges de-Rex), les observations de *Vertigo moulinsiana* ont été effectuées par Samuel PEREIRAS-DIAS et datent de 2015 avec 9 localités (suivant la base de données du PNR).

En 2021, l'espèce a été trouvée au sud du lieu-dit la Chaussée (commune du Vanneau-Irleau) sur une position correspondant à l'exutoire du sous bassin versant du secteur cité précédemment (VRIGNAUD, 2022). En 2024, la station était à nouveau reconfirmée. Les densités ont été calculées sur ce linéaire de bordure de fossé avec 52 individus décelés par battage pour 34 m de long soit 1,5 individu par mètre linéaire de fossé.

Plus en aval, dans la partie est (aux abords du fossé des Canards, à l'ouest des lieux-dits les Cabanes à Peltier et les Cabanes de Sansais, commune de Sansais), notre escargot avait été trouvé en 2021 dans la végétation dressée aux abords du choral (VRIGNAUD, 2022). En 2024, 8 points ont été échantillonnés à intervalle régulier et n'ont pas révélé la présence du Vertigo.

Plus à l'ouest de ce dernier secteur (nord-ouest du lieu-dit des Grandes Mottines, commune du Vanneau-Irleau), la présence du *Vertigo moulinsiana* a été attestée sur 3 localités découvertes en 2024.

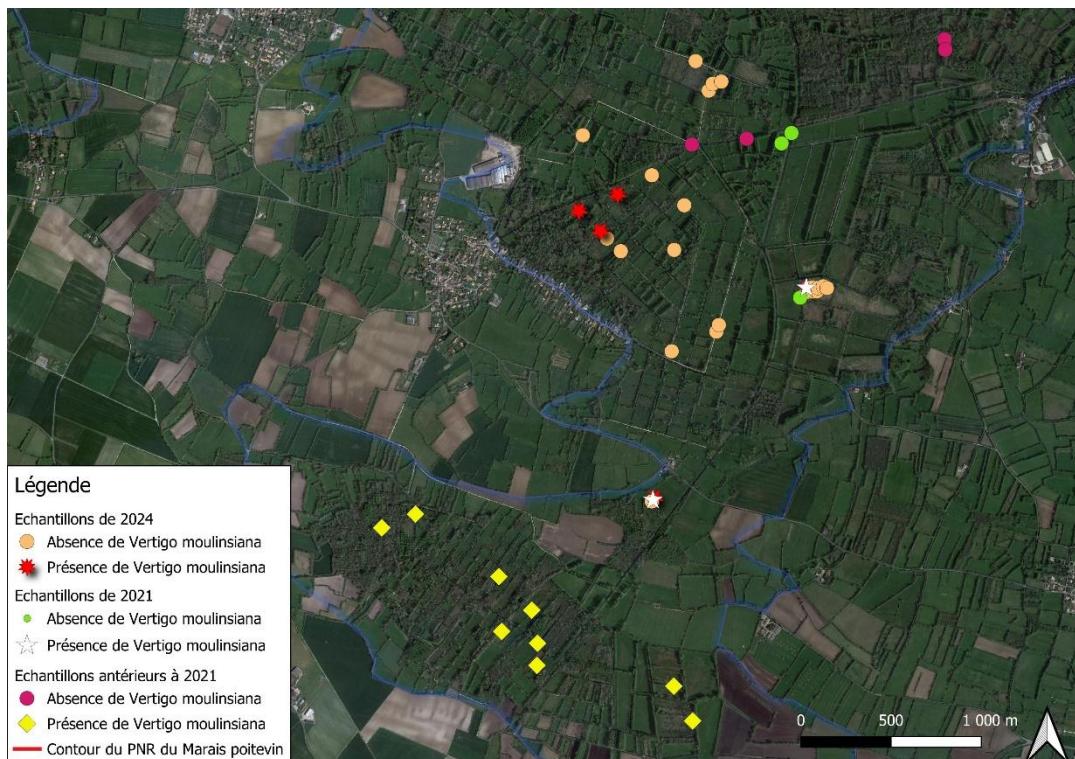


Figure 13 : Détail de la station 7 (communes de Sansais, le Vanneau-Irleau, Saint-Georges-de-Rex, Amuré)

3.1.8. Secteur 8 (Magné)

Ce secteur situé sur la commune de Magné (Nord-ouest du Pruneau, nord-est de l'Ouchette) a fait l'objet de nombreux témoignages (12) par THIRION & GUILLON en 2005.

Les recherches menées en 2024 n'ont pas permis de retrouver *Vertigo mouliniana* sur le secteur. Toute la zone d'occurrence initiale n'a pas été intégralement prospectée, mais le secteur qui a fait l'objet de recherches en 2024 présentait un facies très favorable (végétation de la strate herbacée abondante, niveau d'humidité plutôt élevé).

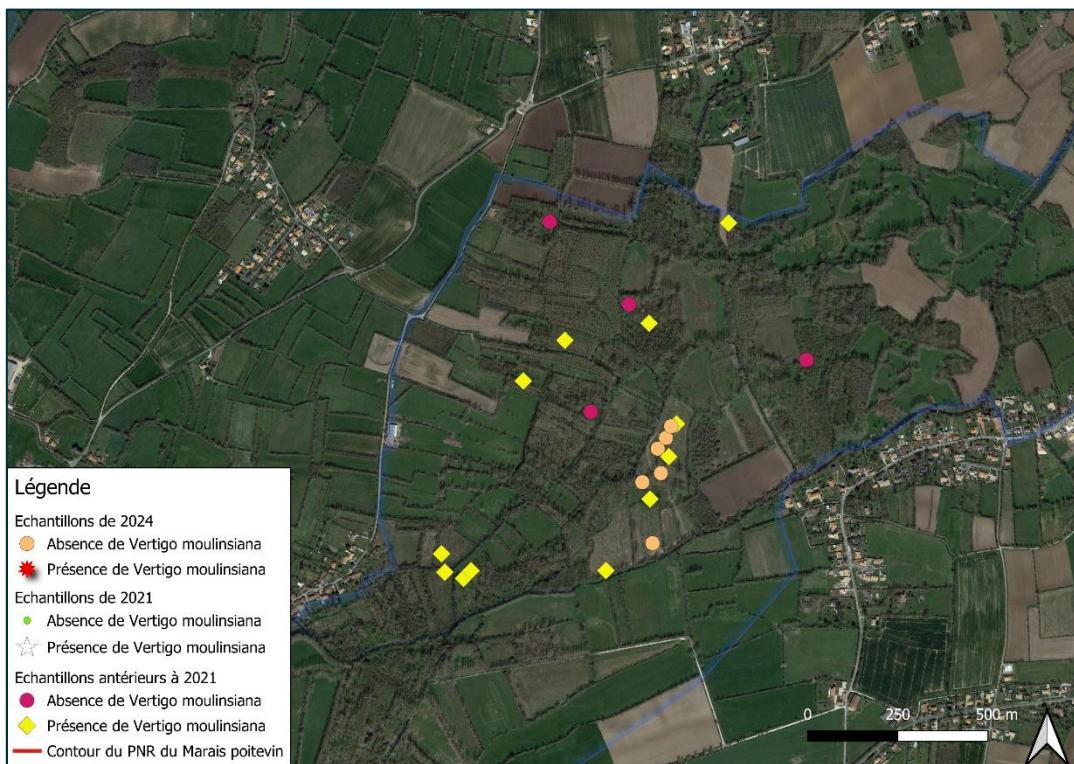


Figure 14 : Détail de la station 8 (communes de Magné)

3.1.9. Secteur 9 (Frontenay-Rohan-Rohan)

Le Marais de la Gore (commune de Frontenay-Rohan-Rohan) n'avait pas fait l'objet de prospections antérieurement. Les recherches menées en 2024 n'ont pas permis de découverte de *Vertigo moulinsiana*.

Les habitats « propices » se limitent à quelques fossés de drainage très encaissés.

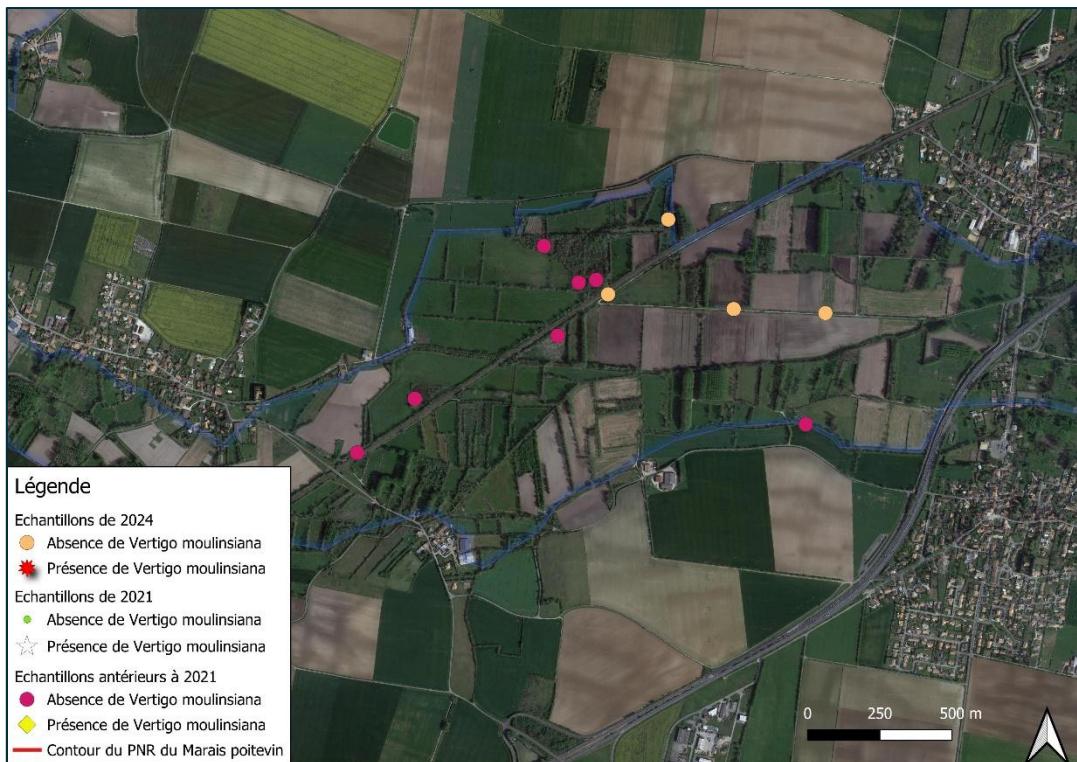


Figure 15 : Détail de la station 9 (communes de Magné)

3.1.10. Secteur 10 (Prin-Deyrançon, Cramchaban)

Il s'agit de deux vallées, celles du Mignon (communes de Prin-Deyrançon et de Cram-Chaban) et celle du ruisseau des Fontaines (commune de Prin-Deyrançon).

La vallée du ruisseau des Fontaines (lieu-dit les Tourbières) est effectivement tourbeuse et est composée de végétations palustres. Les milieux propices recouvrent une surface importante mais ne sont pas toujours accessibles. 3 points d'échantillonnage ont permis la découverte de *Vertigo moulinsiana*. Mais les milieux hébergeant cette espèce couvrent très certainement des surfaces plus importantes.

Sur la vallée du Mignon, l'espèce a été découverte tant en rive droite (lieu-dit les Vieilles Herbes) qu'en rive gauche (lieu-dit le Moulin Neuf) mais de façon localisée (surtout en rive gauche).



Figure 16 : Détail de la station 10 (communes de Prin-Deyrançon, Cramchaban)

3.1.11. Récapitulatif des données de *Vertigo moulinsiana*

Les données de prospection de 2024 peuvent être mise en perspective avec les données antérieures à travers le tableau suivant.

Les densités demeurent très faibles et se limitent à que quelques individus (moins de 5) dans tous les cas positifs. Ainsi, les densités sont systématiquement inférieures à 80 individus au mètre carré.

Tableau 2 : Récapitulatif des stations antérieurement connues comme accueillant *Vertigo moulinsiana* et/ou prospectés

Numéro	Lieux-dits	Communes	Départements	Données antérieures à 2021	Données de 2021 (VRIGNAUD, 2022)	Données de 2024
1	Port Bertrand, Marais du Gué d'Alleré, Marais de Nuillé, Marais Communal d'Angliers	Saint-Sauveur-d'Aunis, Angliers	Charente-Maritime	JOURDE, 1998	1 coquille dans la litière en aval de la donnée de 2021	Aucune détection
2	Sud-est de la Vieille Vaigue	Maillé	Vendée	VRIGNAUD, 2012	Pas recherché	Localité reconfirmée mais localisée en raison de l'entretien (tonte)
3	Le Passage, sud du Marais Gautier, ouest des Carterons	La Ronde	Charente-Maritime	THIRION & GUILLON, 2005 – 2 localités	Retrouvé sur une des deux localités et trouvé sur une nouvelle	Aucune détection
4	Monégrier, le Marais Sauvage	Saint-Hilaire-la Palud	Deux-Sèvres	Aucune donnée	Le long du chemin	Pas recherché
5	Le Communal, Les Essarts	Le Mazeau, Le Vanneau-Irleau	Vendée, Deux-Sèvres	VRIGNAUD, 2012	Aucune détection	Aucune détection
6	Marais de Lesson	Benet	Vendée	Pas recherché	Pas recherché	Aucune détection
7	Rouchis à Grelier, ouest Cabane à Peltier (bord du fossé des Canards), Le Marais, La Chaussée, Les Grandes Mottines	Sansais, le Vanneau-Irleau, Saint-Georges-de-Rex, Amuré	Deux-Sèvres	Samuel PEREIRAS-DIAS 2015 (Base de données du PNR) - Partie sud	« Exutoire » et au nord-est Pas recherché dans la partie sud	Retrouvé à « l'exutoire » Aucune détection au nord-est Pas recherché dans la partie sud

Numéro	Lieux-dits	Communes	Départements	Données antérieures à 2021	Données de 2021 (VRIGNAUD, 2022)	Données de 2024
8	Nord-ouest du Pruneau, nord-est de l'Ouchette	Magné	Deux-Sèvres	THIRION & GUILLON, 2005 – 12 localités	Pas recherché	Aucune détection
9	Marais de la Gore	Frontenay-Rohan-Rohan	Deux-Sèvres	Pas recherché	Pas recherché	Aucune détection
10	Les Tourbières, Les Vieilles Herbes, Le Moulin Neuf, Les Grandes Pointes	Prin-Deyrançon, Cramchaban	Deux-Sèvres	Pas recherché	Pas recherché	2 vallées concernées : le Mignon et du ruisseau des Fontaines

3.2. *Vertigo angustior*

Le *Vertigo angustior* a été trouvé en 2021 (VRIGNAUD, 2022) au bord de la forêt de Longeville le long de la D105 et entre les lieux-dits Les Grandes Jonchères et la Maisonneuve (commune de Longeville-sur-mer). Il n'avait été trouvé que sur une seule localité et semblait être extrêmement localisé.

Les prospections menées en 2024 sur ce même secteur et aux environs directs avec 10 points de prélèvements dans des habitats potentiellement favorables n'ont rien donné.

La pression d'observation s'est principalement exercée sur la limite entre la forêt de Longeville et le marais. Un point supplémentaire a été rajouté dans la forêt au niveau d'une baisse arrière dunaire le 23/12/2024.

Mais aucun vertigo étroit n'a été trouvé.

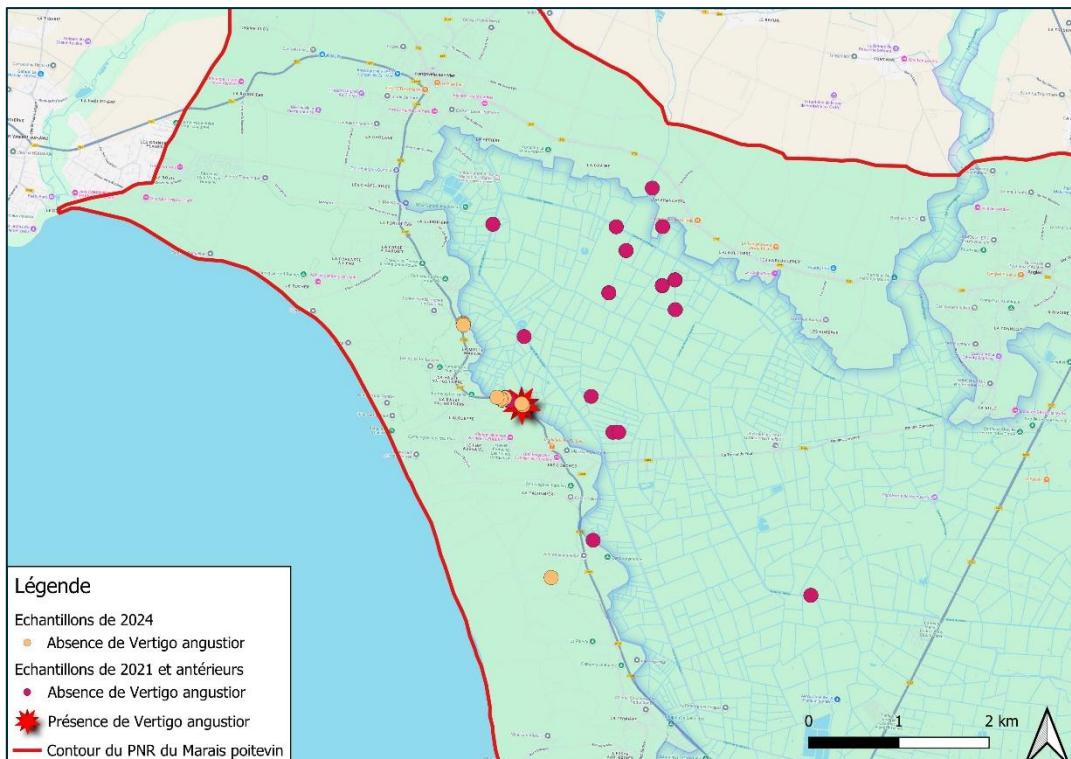


Figure 17 : Secteur d'occurrence de *Vertigo angustior* et zone de recherche en 2024

3.3. Autres espèces de mollusques observées

Au total, 21 taxons ont été observés. Aucun n'est nouveau pour le Marais poitevin suivant les espèces déjà référencées (Vrignaud, 2022). Parmi celles-ci, aucun ne possède un statut de protection et/ou un statut de conservation particulier (à l'exception de *Vertigo angustior* et *Vertigo mouliniana*).

Tableau 3 : liste des taxons observés

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire
Agriolimacidae	<i>Deroceras laeve</i> (O.F. Müller, 1774)	Loche des marais
Arionidae	<i>Arion vulgaris</i> Moquin-Tandon, 1855	Loche méridionale
Cochlicopidae	<i>Cochlicopa lubricella</i> (Porro, 1838)	Petite brillante
Discidae	<i>Discus rotundatus</i> (O.F. Müller, 1774)	Bouton commun
Gastodontidae	<i>Zonitoides nitidus</i> (O.F. Müller, 1774)	Luisantine des marais
Helicidae	<i>Cepaea hortensis</i> (O.F. Müller, 1774)	Escargot des jardins
Helicidae	<i>Cornu aspersum</i> (O.F. Müller, 1774)	Escargot petit-gris
Helicidae	<i>Theba pisana</i> (O.F. Müller, 1774)	Caragouille rosée
Hygromiidae	<i>Hygromia limbata</i> (Draparnaud, 1805)	Hélice des ruisseaux
Hygromiidae	<i>Monacha cartusiana</i> (O.F. Müller, 1774)	Petit moine
Hygromiidae	<i>Trochulus hispidus</i> (Linnaeus, 1758)	Veloutée commune
Hygromiidae	<i>Xeroplexa intersecta</i> (Poiret, 1801)	Hélicette carénée
Lymnaeidae	<i>Galba truncatula</i> (O.F. Müller, 1774)	Limnée épaulée
Lymnaeidae	<i>Peregrina labiata</i> (Rossmässler, 1835)	Limnée radis
Planorbidae	<i>Armiger crista</i> (Linnaeus, 1758)	Planorbine à crêtes
Pupillidae	<i>Pupilla muscorum</i> (Linnaeus, 1758)	Maillot des mousses
Succineidae	<i>Succinea putris</i> (Linnaeus, 1758)	Ambrette amphibia
Truncatellinidae	<i>Columella</i> sp.	Columelle indéterminée.
Vertiginidae	<i>Vertigo antivertigo</i> (Draparnaud, 1801)	Vertigo des marais
Vertiginidae	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)	Vertigo de Des Moulins
Vertiginidae	<i>Vertigo pygmaea</i> (Draparnaud, 1801)	Vertigo commun

4. Discussion

4.1. *Vertigo moulinsiana*

La répartition du vertigo de Des Moulins est très morcelée dans le Marais poitevin. En outre, bien que certains habitats semblent très favorables, ils n'hébergent pas l'espèce pour des raisons qui demeurent inconnues. Ainsi, l'espèce est présente dans 4 à 5 fonds de vallée (secteurs 1, 7, 8 et 10), aux abords de la Sèvre Niortaise ou de son ancien lit (station 2 et 3) et de façon isolée en bordure de marais (secteur 4). Les raisons de cet isolement des stations sont difficiles à expliquer. Il est possible que l'habitat se soit fortement détérioré au point de laisser quelques relictus à la faveur d'un taux d'humidité dans le sol élevé (abords de la Sèvre Niortaise et fond de vallées).

Pour *Vertigo moulinsiana*, l'objectif initial était de définir les bases de suivis en différentes localités. Pour ce faire, une évaluation des densités était initialement prévue afin de pouvoir les comparer régulièrement. Cependant, les densités décelées ont été tellement faibles et avec tellement de relevés sans l'espèce que cette approche ne peut être adoptée que dans de très rares endroits. C'est le cas du bord de fossé situé à proximité du lieu-dit la Chaussée (commune du Vanneau-Irleau) où les densités par battage ont été évaluées à 1,5 individus par mètre linéaire de fossé.

Il a été mis en évidence que la proportion d'individus présents au niveau de la litière par rapport à celle sur la végétation était variable notamment dans le temps (VRIGNAUD, 2020). De même, il n'a pas été évalué cette proportion dans le cas de bordure de fossés où le micro-relief

complique cette évaluation. Ainsi, cette densité de 1,5 individus est à prendre comme un minimum.

Ces difficultés à poser les bases d'un suivi dans ce contexte est révélée par de faibles densités voire possiblement des disparitions localement. De même, l'espèce n'a pas été trouvée sur un site sur lequel des prospections ont été menées et ont demeurées vaines indiquant qu'il n'y a pas de progression de l'escargot. Ainsi, ces éléments laissent à penser que l'espèce connaît une régression sur ce secteur.

Plusieurs facteurs influençant négativement les densités ont été identifiées :

- Modification du peuplement végétal avec la perte de la végétation hélophytique sur des berges. Cela a été constaté sur la station 5 (communal du Mazeau). En 2009, la végétation des berges étaient essentiellement composés de touffes de Carex sp. Bien fournies. Actuellement, il n'y a que quelques pieds d'Iris faux-acore. Cette situation est possiblement liée à l'affaissement de la tourbe due à la dessication (*fide* Alain TEXIER). Ainsi, les particularités chimiques du sol changent et deviennent défavorable au bon accomplissement du cycle de l'escargot (absence de litière pour la reproduction notamment).
- Il est possible que la pression de pâturage soit un peu trop élevée sur le secteur 7 et plus précisément à l'ouest des Cabanes à Peltier ou des Cabanes de Sansais à proximité du fossé des Canards (commune de Sansais). Cette pression peut altérer le bon accomplissement du cycle par le tassemement du sol par exemple. Toutefois, cet aspect n'est vraiment pas certain du fait que des cypéracés soient présent en quantité importante empêchant ainsi le piétinement intégral par le bétail.
- Les périodes de hautes eaux prolongées. Le *Vertigo moulinsiana* n'est pas une espèce aquatique. Aussi, il ne peut pas survivre à des périodes d'immersion trop longues. De récents épisodes pluvieux intenses (hivers 2023 / 2024 et 2025) ont pu immerger des secteurs pendant plusieurs semaines (cas du secteur 1, aval de Port Bertrand, commune de Saint-Sauveur-d'Aunis et d'Angliers). Il n'a pas été recherché dans la bibliographie si ces périodes prononcées d'immersion ont évolué avec le temps au gré des conditions climatiques et des aménagements hydriques. Ainsi, il n'est pas possible au regard des informations collectées si cette vulnérabilité est d'origine anthropique ou naturelle.
- Drainage et incision des cours d'eau. La gestion défavorable sur la station 9 (Marais de la Gore, commune de Frontenay-Rohan-Rohan) a entraîné un drainage conséquent néfaste à la potentialité de l'espèce.
- Entretien par tonte drastique. Cela a été constaté sur le secteur 2 (commune de Maillé) où l'entretien autour d'habitations de loisirs (chemins d'accès et bord de berges) stérilise le milieu pour cette espèce. Cette situation avait déjà évoqué par VRIGNAUD (2012). Un accompagnement des riverains pourrait être pertinent.

Ce bilan permet de dresser des atteintes à l'habitat de l'espèce et donc de pouvoir y remédier dans la mesure du possible.

Mais pour le secteur 8 (nord-ouest du Pruneau, nord-ouest de l'Ouchette, commune de Magné), le vertigo a été mentionnée en 2005 (THIRION & GUILLOU, 2005). Toutefois, l'espèce n'a pas été retrouvée en 2024 bien que l'habitat semble être très propice. Certes toutes les localités où il avait été vu à l'époque n'ont pas toutes été prospectées, mais une zone en particulier a bénéficié d'une pression théoriquement suffisante dans un habitat *a priori* favorable. Dans ce cas, aucune raison ne semble se dessiner pour expliquer les raisons de cette absence tout du moins de cette non-détection.

L'évolution de la gestion de l'eau par les outils de gestion de l'eau (Contrats territoriaux opérationnels, contrats de marais et règlement d'eau) soutenus par les politiques publiques (SAGE, Documents d'objectifs NATURA 2000, Charte du PNR) contribuent à rendre à nouveau favorable les habitats au regard des exigences du vertigo de Des Moulins. En effet, le maintien des eaux à un niveau plus élevé pendant l'hiver qu'au printemps répond davantage au cycle biologique de l'espèce (première reproduction au printemps avec la litière accessible).

Un facteur favorable pourrait intervenir naturellement dans les années à venir, mais il pourrait même être favorisé par une réintroduction : le Castor d'Europe. En effet, cette espèce ingénier pourrait créer des habitats favorables avec ses barrages dans les vallées attenantes. Pour peu qu'on lui laisse suffisamment d'espace, le castor est capable d'améliorer voire de créer des habitats au regard des exigences du *Vertigo moulinsiana* et en particulier sur les cours d'eau avec une légère pente.

La situation d'espèce rare, très localisée en densités faibles, sur des micro-habitats et vraisemblablement en régression complique la mise en œuvre d'un suivi fiable permettant d'appréhender de façon carrée et objective l'évolution de *Vertigo moulinsiana*. C'est pourquoi il n'a pas pu être possible d'établir les bases d'un suivi solide dans le cadre de cette étude.

Une solution pourrait consister à vérifier uniquement les occurrences de l'espèce dans les secteurs où elle est actuellement présente, où elle n'a pas été revue récemment et où les habitats semblent vraiment favorables à proximité d'un endroit où elle est déjà connue. La récurrence pourrait être de 5 ans, par exemple.

4.2. *Vertigo angustior*

Le *Vertigo angustior* n'est connu que d'une seule station découverte en 2021 (VRIGNAUD, 2022). Cette micro-localisation était supposée en 2021, elle est confirmée en 2024.

Bien que les espèces de mollusques peuvent avoir des variations interannuelles (voire intra-annuelles) importantes, elles peuvent aussi bien être très localisées, d'autant plus pour des espèces millimétriques.

De même ces espèces millimétriques vivant dans la litière, comme le *Vertigo étroit*, sont difficiles à trouver. Avec des densités très hétérogènes dans l'espace, il est possible de passer à côté.

La méthodologie mise en œuvre visait à éviter cela. Et il semble bien que l'espèce soit très localisée.

Pour l'heure il est délicat d'évoquer une disparition de l'espèce. Cependant, l'hyperlocalisation du *Vertigo étroit* laisse à penser que l'espèce est extrêmement vulnérable.

Une recherche ponctuelle a été réalisée dans le massif dunaire afin de déceler ou non sa présence à l'instar des habitats fréquentés par le vertigo étroit dans le nord de la France. Ainsi, les abords d'une zone humide ont été ciblés. Mais cet échantillonnage n'a rien révélé. Ce site a été un lieu de culture (*a priori* maraîchères) jusque dans les années 50 au minimum. Ce passé n'est guère favorable aux exigences de l'espèce.

Tout comme pour le *Vertigo de Des Moulins*, le suivi du *Vertigo étroit* est compliqué. Hyper-localisé, en densité faible, hétérogène, dans un milieu lui aussi hétérogène rend un suivi difficile. Tout comme le *Vertigo de Des Moulins*, il est proposé d'effectuer un suivi juste par l'occurrence.

Conclusion

L'inventaire publié en 2022 (Vrignaud) avait fait ressortir en particulier 2 enjeux réglementaires et de conservation : *Vertigo moulinsiana* et *Vertigo angustior*.

Vertigo moulinsiana est surtout centré sur le sud-est du Marais poitevin avec une vallée au sud. Il est difficile d'apprécier finement et de façon objectivée les évolutions de ces populations. En effet, les zones d'occurrences sont limitées et les densités sont globalement très faibles.

En 2024, il semble bel et bien que l'espèce a localement disparue sur la zone prospectée du communal du Mazeau (VRIGNAUD, 2012) car le milieu a nettement changé (modification complète du peuplement végétale). Il n'est pas à exclure que l'espèce soit encore présente dans d'autres secteurs non prospectés de ce marais. En effet, le *Vertigo moulinsiana* a été trouvé sur 3 zones inconnues jusqu'alors ailleurs dans le marais.

Concernant *Vertigo angustior* qui a été trouvé dans l'ouest du marais, la situation est particulière. En effet, l'espèce n'est cantonnée qu'à une seule station actuellement connue et qui ne compte que quelques mètres carrés. L'espèce est possiblement présente à proximité mais elle n'a pas encore été trouvée. L'espèce est connue notamment dans le nord de la France comme pouvant se développer dans les massifs dunaires. Une tentative dans une zone humide à proximité et dans la forêt dunaire s'est révélé infructueuse. D'autres sites peuvent présenter un potentiel. Ils mériteraient de faire l'objet d'une recherche ciblée. Mais le passé maraicher de ces baisses arrière dunaires complique les chances de succès.

Il n'a pas été possible de proposer des bases solides de suivi comme envisagé initialement du fait de la forte discontinuité des zones d'occurrence et des concentrations faibles pour chacune des deux espèces.

Ainsi, les éléments acquis cette année confirme le côté localisé de *Vertigo moulinsiana* et de *Vertigo angustior* ainsi que leur grande fragilité. La gestion de l'eau, le mode d'entretien des zones de présence et attenantes sont autant de facteurs qui peuvent tant être favorables que défavorables à l'espèce et son expansion. Les modifications climatiques avec des périodes pluviales plus intenses (immersions longues) et des sécheresses plus prononcées accentue les tensions s'exerçant sur les escargots et leurs habitats.



Bibliographie

- JOURDE P., 1998. Inventaire des espèces animales de la directive habitats présentes en Charente-Maritime. — *Annales de la société des Sciences Naturelles de Charente-Maritime*, 8 (7): 841-863. La Rochelle.
- VINCENT B., VRIGNAUD S., CAULIEZ N., 2019. Mise en œuvre du suivi des populations du Vertigo de Des Moulins *Vertigo moulinsiana* (Dupuy, 1849) et du Vertigo étroit *Vertigo angustior Jeffreys* 1830 sur le territoire champardennais de la région Grand Est. Tome 1. Rapport régional. 119 pages + annexes.
- VRIGNAUD S., 2012. Le Maillot de Desmoulins *Vertigo moulinsiana* (Dupuy, 1849) dans la partie vendéenne du Marais Poitevin. *Le Naturaliste Vendéen* 10 : 49-52.
- VRIGNAUD S., 2020. Suivi des Vertigos de Des Moulins et étroit sur le site Natura 2000 de la « Haute vallée de l'Essonne ». Rapport pour le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. 40 pages + annexes.
- VRIGNAUD S., 2022. Liste malacologique, Inventaire du Vertigo de Des Moulins et des mollusques aquatiques du Marais poitevin. Rapport pour le Parc Naturel Régional du Marais poitevin. 103 pages + annexes.



Annexes

Liste des annexes

<i>Annexe 1 : Données élémentaires de mollusques</i>	28
<i>Annexe 2 : Données élémentaires autres que mollusques</i>	31

Annexe 1 : Données élémentaires de mollusques

X	Y	Espèce
-1.4780827	46.39283	<i>Arion vulgaris</i>
-1.4695407	46.3754	<i>Armiger crista</i>
-1.4695407	46.3754	<i>Candidula intersecta</i>
-1.4752179	46.392582	<i>Cepaea hortensis</i>
-0.67131853	46.309593	<i>Cepaea sp.</i>
-0.6476175	46.35758	<i>Cepaea sp.</i>
-0.64626807	46.356987	<i>Cepaea sp.</i>
-0.6232462	46.296387	<i>Cepaea sp.</i>
-0.62126654	46.30025	<i>Cepaea sp.</i>
-0.6494914	46.217476	<i>Cepaea sp.</i>
-0.6960252	46.215347	<i>Cepaea sp.</i>
-1.4752179	46.392582	<i>Cochlicopa lubricella</i>
-0.5996611	46.238842	<i>Columella sp.</i>
-0.6494914	46.217476	<i>Columella sp.</i>
-0.6922299	46.215054	<i>Columella sp.</i>
-1.4782454	46.39296	<i>Cornu aspersum</i>
-1.4842275	46.400208	<i>Cornu aspersum</i>
-0.7933291	46.320778	<i>Cornu aspersum</i>
-0.62636113	46.30209	<i>Cornu aspersum</i>
-0.61745536	46.304604	<i>Cornu aspersum</i>
-0.67131853	46.309593	<i>Cornu aspersum</i>
-0.5996611	46.238842	<i>Cornu aspersum</i>
-1.4695407	46.3754	<i>Cornu aspersum</i>
-0.5996611	46.238842	<i>Deroceras laeve</i>
-1.4752179	46.392582	<i>Discus rotundatus</i>
-1.4842275	46.400208	<i>Discus rotundatus</i>
-0.60962015	46.294792	<i>Galba truncatula</i>
-0.60958195	46.295006	<i>Galba truncatula</i>
-0.6093274	46.29502	<i>Galba truncatula</i>
-0.60929793	46.294815	<i>Galba truncatula</i>
-0.60903317	46.294827	<i>Galba truncatula</i>
-0.60895044	46.29501	<i>Galba truncatula</i>
-0.6085774	46.295097	<i>Galba truncatula</i>
-0.6082975	46.29502	<i>Galba truncatula</i>
-0.6394886	46.208355	<i>Galba truncatula</i>
-0.68786347	46.209282	<i>Hygromia limbata</i>
-1.4752179	46.392582	<i>Monacha cartusiana</i>
-1.4695407	46.3754	<i>Peregrina labiata</i>
-1.4695407	46.3754	<i>Pupilla muscorum</i>
-0.936836	46.209824	<i>Succinea putris</i>

X	Y	Espèce
-0.9356347	46.210762	<i>Succinea putris</i>
-0.9363911	46.21054	<i>Succinea putris</i>
-0.7933291	46.320778	<i>Succinea putris</i>
-0.7822036	46.303772	<i>Succinea putris</i>
-0.7687574	46.306175	<i>Succinea putris</i>
-0.60962015	46.294792	<i>Succinea putris</i>
-0.60958195	46.295006	<i>Succinea putris</i>
-0.6093274	46.29502	<i>Succinea putris</i>
-0.60929793	46.294815	<i>Succinea putris</i>
-0.60903317	46.294827	<i>Succinea putris</i>
-0.60895044	46.29501	<i>Succinea putris</i>
-0.6085774	46.295097	<i>Succinea putris</i>
-0.6082975	46.29502	<i>Succinea putris</i>
-0.62636113	46.30209	<i>Succinea putris</i>
-0.6171966	46.304955	<i>Succinea putris</i>
-0.61657643	46.305084	<i>Succinea putris</i>
-0.61848897	46.30605	<i>Succinea putris</i>
-0.6662581	46.328278	<i>Succinea putris</i>
-0.6680287	46.328083	<i>Succinea putris</i>
-0.6649863	46.31162	<i>Succinea putris</i>
-0.6653785	46.31146	<i>Succinea putris</i>
-0.6662259	46.311184	<i>Succinea putris</i>
-0.6708332	46.309776	<i>Succinea putris</i>
-0.67131853	46.309593	<i>Succinea putris</i>
-0.6630968	46.312084	<i>Succinea putris</i>
-0.649658	46.355503	<i>Succinea putris</i>
-0.64899343	46.35696	<i>Succinea putris</i>
-0.6476175	46.35758	<i>Succinea putris</i>
-0.6446117	46.357048	<i>Succinea putris</i>
-0.619259	46.29151	<i>Succinea putris</i>
-0.6232462	46.296387	<i>Succinea putris</i>
-0.62428176	46.296986	<i>Succinea putris</i>
-0.62477225	46.297348	<i>Succinea putris</i>
-0.6263994	46.29831	<i>Succinea putris</i>
-0.61941427	46.296574	<i>Succinea putris</i>
-0.62366855	46.29922	<i>Succinea putris</i>
-0.6188334	46.298824	<i>Succinea putris</i>
-0.62126654	46.30025	<i>Succinea putris</i>
-0.61610985	46.29259	<i>Succinea putris</i>
-0.6159497	46.292927	<i>Succinea putris</i>
-0.60220873	46.23642	<i>Succinea putris</i>
-0.6394886	46.208355	<i>Succinea putris</i>
-0.6493922	46.216373	<i>Succinea putris</i>

Etude du Vertigo de Des Moulins et du Vertigo étroit
(Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin)

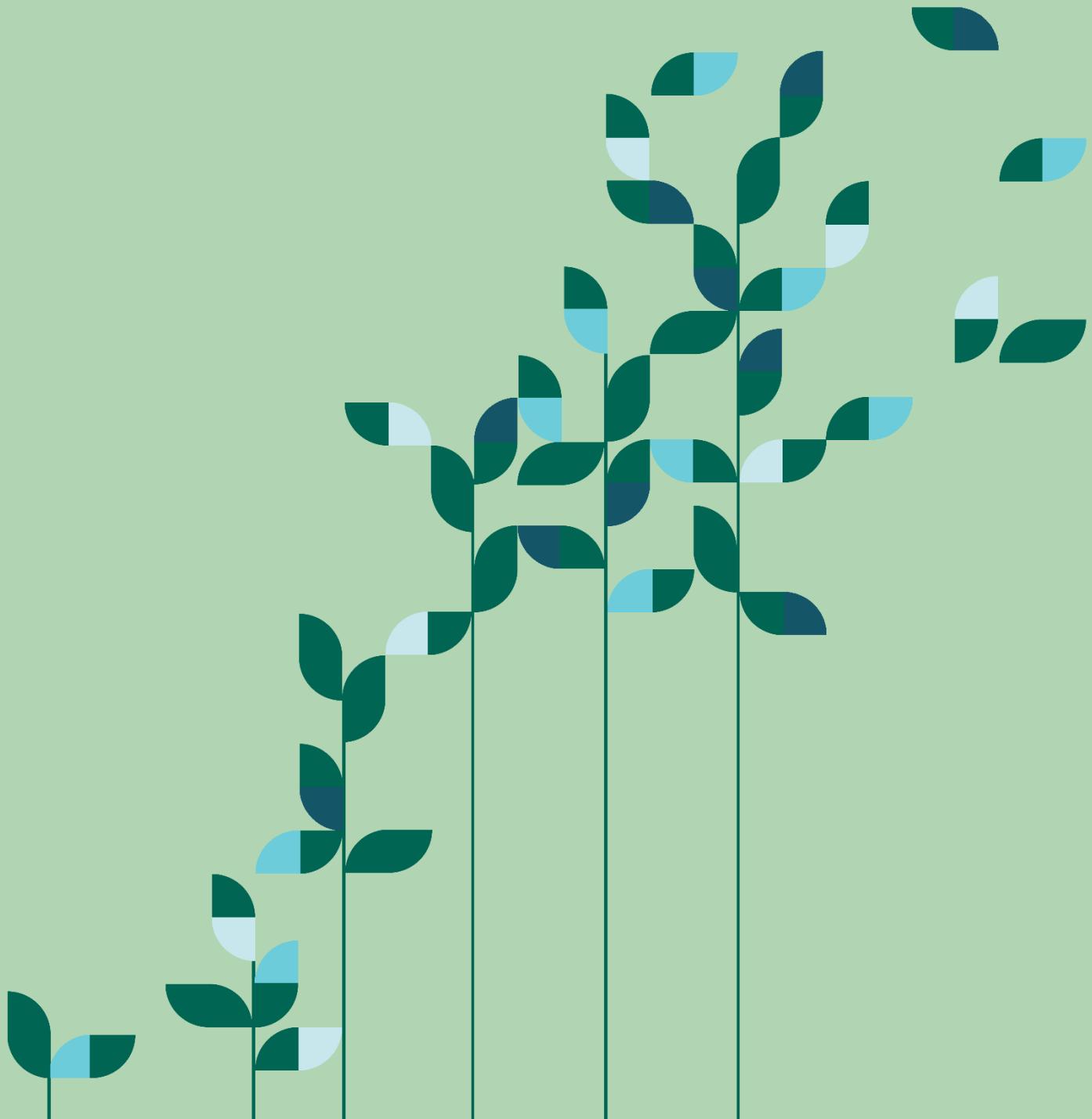
X	Y	Espèce
-0.6494126	46.21657	<i>Succinea putris</i>
-0.6518837	46.217213	<i>Succinea putris</i>
-0.6530664	46.217796	<i>Succinea putris</i>
-0.6494914	46.217476	<i>Succinea putris</i>
-0.68482167	46.216072	<i>Succinea putris</i>
-0.6845192	46.216164	<i>Succinea putris</i>
-0.6880088	46.209515	<i>Succinea putris</i>
-0.68786347	46.209282	<i>Succinea putris</i>
-0.69049704	46.21344	<i>Succinea putris</i>
-0.6922299	46.215054	<i>Succinea putris</i>
-0.936836	46.209824	<i>Theba pisana</i>
-1.4843189	46.400276	<i>Trochulus hispidus</i>
-0.5996611	46.238842	<i>Trochulus hispidus</i>
-0.60220873	46.23642	<i>Trochulus hispidus</i>
-0.6518837	46.217213	<i>Trochulus hispidus</i>
-0.6494914	46.217476	<i>Trochulus hispidus</i>
-0.6845192	46.216164	<i>Trochulus hispidus</i>
-0.6880088	46.209515	<i>Trochulus hispidus</i>
-0.68786347	46.209282	<i>Trochulus hispidus</i>
-0.69049704	46.21344	<i>Trochulus hispidus</i>
-1.4695407	46.3754	<i>Trochulus hispidus</i>
-0.7822036	46.303772	<i>Vertigo antivertigo</i>
-0.62001365	46.284145	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.81865406	46.338963	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.62477225	46.297348	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.6263994	46.29831	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.62366855	46.29922	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.6493922	46.216373	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.6494126	46.21657	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.6530664	46.217796	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.68482167	46.216072	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.68509674	46.21629	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.6880088	46.209515	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.68786347	46.209282	<i>Vertigo mouliniana</i>
-0.6518837	46.217213	<i>Vertigo pygmaea</i>
-1.4752179	46.392582	<i>Zonitoides nitidus</i>
-1.4777085	46.39305	<i>Zonitoides nitidus</i>
-1.4843189	46.400276	<i>Zonitoides nitidus</i>
-1.4842482	46.40009	<i>Zonitoides nitidus</i>
-0.64899343	46.35696	<i>Zonitoides nitidus</i>
-1.4695407	46.3754	<i>Zonitoides nitidus</i>

Annexe 2 : Données élémentaires autres que mollusques

X	Y	Date	Espèce	Remarque
-1.4752179	46.392582	30/09/2024	Rat des moissons	nid
-0.81841105	46.337296	01/10/2024	Rat des moissons	nid
-0.6518837	46.217213	02/10/2024	<i>Cladium mariscus</i>	
-0.6940287	46.21554	03/10/2024	Grèbe castagneux	2
-0.6494914	46.217476	02/10/2024	Râle d'eau	entendu

Cette étude a été réalisée par une équipe composée de :

- Sylvain VRIGNAUD, Chef de projet.



Unité de production Etudes
Montagnes d'Auvergne
12, allées des Eaux et forêts
63370 Lempdes
06-25-67-33-32
Sylvain.vrignaud@onf.fr